



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 20 mars 2024
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, maire
Kyle Cyr, Conseiller quartier 1
Stephane Fournier, conseiller quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Simon-Olivier Péladeau-Houle, conseiller quartier 6
Trevor Stewart, conseiller quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Pierre Voisine, Directeur général
Monique Ouellet, greffière
Karine McCulloch, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Mario Zanth ouvre la réunion à 18h.

Le maire Mario Zanth fait une reconnaissance de la francophonie en l'honneur de la journée de la langue française du 20 mars.

2. Reconnaissance de territoire

Le maire Mario Zanth fait la lecture de la déclaration de reconnaissance des territoires autochtones.

3. Moment de réflexion

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture du moment de réflexion.

4. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2024-23

Proposée par Kyle Cyr

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout de l'item 12.2 visant a changer la date de la prochaine réunion.

ADOPTÉE, telle que modifiée

5. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Aucune

6. Réunion à huis clos

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h04 et retournent dans la salle du conseil à 19h15.

RÉSOLUTION 2024-24

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

6.1 Procès-verbal de la réunion à huis clos du 14 février 2024

6.2 Inventaire du complexe sportif - Mise à jour de la stratégie de négociation du YMCA

ADOPTÉE

7. Résolution pour retourner en réunion ouverte

RÉSOLUTION 2024-25

Proposée par Kyle Cyr

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

8. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Mario Zanth informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

9. Annonces / Présentations spéciales

Conseiller Trevor Stewart annonce le Bingo de dinde et jambons des Chevaliers de Colomb de Cheney-Hammond, qui aura lieu ce vendredi 22 mars, à 19h, à Hammond.

Conseiller Trevor Stewart souhaite une joyeuse journée de la francophonie à tous.

Conseiller Trevor Stewart souhaite bonne chance à toutes les familles qui participeront au tournoi communautaire de Hockey la semaine prochaine.

Conseillère Diane Choinière annonce le vins et fromages du Comité des loisirs de Bourget qui aura lieux au Centre communautaire de Bourget le 13 avril 2024.

Conseillère Choinière annonce le déjeunée de Pâques et vente artisanale qui aura lieu le dimanche 24 mars de 9h à midi, organisé par le Club Optimiste de Bourget.

10. Items du Comité plénier

10.1 Délégations/Présentations

a. TVC22 Stratégie de régénération

Présentation de Renée Gratton, directrice générale de TVC22, aux membres du conseil sur les difficultés des organismes à but non lucratif, dont la télévision communautaire; sur le plan de TCV22 pour survivre la prochaine année; et leur partenariat en développement avec les autres organismes à but non lucratif de Prescott et Russell.

TVC22 demande deux choses : le support du conseil afin de pouvoir aller chercher des fonds communautaires auprès des Comtés unis de Prescott et Russell; et une lettre de support, afin de pouvoir aller chercher le support des autres municipalités et des Comtés unis de Prescott et Russell.

Le maire Mario Zanth informe Renée Gratton que les fonds communautaires des Comtés unis de Prescott et Russell ont déjà été attribués. Pour la lettre de support, des directives ont été données.

Suite aux questions, Renée Gratton explique que bien que TVC22 soit sous Vidéotron, les fonds reçus de ceux-ci dépendent du nombre d'inscriptions au

câble et avec le déclin des inscriptions, les argents ne font que diminuer. Renée Gratton informe le conseil que TVC22 a aussi un page YouTube, sur laquelle tout ce qu'ils produisent est disponible, pour tous.

Il est proposé par la conseillère Diane Choinière et appuyé par le conseiller Trevor Stewart :

Que les membres du Conseil de la Cité de Clarence-Rockland appuient le maintien des services de TVC22 afin de desservir la communauté et tous les organismes à but non lucratif de Prescott et Russell ; et que toutes les municipalités des Comtés unis de Prescott et Russell soient encouragées à faire de même.

Après discussion, le maire Mario Zanth, appuyé par le conseil, donne au personnel la directive de préparer une lettre d'appui qu'il signera.

10.2 Pétitions et correspondance

Aucune

10.3 Avis de motion

- a. Avis de motion présenté par le conseiller Trevor Stewart et appuyé par le conseiller Samuel Cardarelli pour s'engager à allouer une subvention à la Bibliothèque publique de Clarence-Rockland dans ses budgets 2025 et 2026**

Conseiller Trevor Steward présente son avis de motion.

- b. Avis de motion présenté par le conseiller Stéphane Fournier et appuyé par la conseillère Diane Choinière visant à augmenter le budget discrétionnaire des conseillers pour assurer leur participation à des conférences**

Conseiller Stephane Fournier présente son avis de motion.

- c. Avis de motion présenté par le maire Mario Zanth et appuyé par le conseiller Stéphane Fournier visant à demander que l'administration évalue la nécessité du règlement 2018-41- Heures d'ouverture des établissements de vente au détail**

Le maire Mario Zanth présente son avis de motion.

10.4 Rapports des comités/services

a. Projet sur le contrôle automatisé de la vitesse

Suivant des questions, Frederic Desnoyers mentionne que pour le moment, les fonds iront vers les infrastructures pour pallier le déficit. Les infrastructures incluent les bâtiments et les routes.

Suivant des questions, Pierre Voisine mentionne que le but du programme est la sécurité des routes. Il y aura plusieurs règlements et politiques qui seront présentés au conseil quant aux choix d'où seront placées les caméras. Le projet de zone de sécurité communautaire est déjà débuté et c'est dans l'optique d'installer les caméras à ces endroits. Il y a aura de la signalisation d'installer, selon les exigences de la loi.

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

QUE le comité plénier recommande que le conseil approuve la création du centre de traitement conjoint et demande à l'administration de conclure une entente avec 'LAS Association of Municipalities of Ontario (AMO) Business Services' pour fournir des services de traitement à d'autres municipalités; et

QUE le conseil approuve que l'administration puise jusqu'à 400 000 \$ dans la réserve de stabilisation des taxes pour mettre en œuvre ce programme, et que tous les revenus initiaux générés par ce programme soient utilisés pour rembourser la réserve; et

QUE le conseil approuve que les revenus nets du programme de contrôle automatisé de la vitesse soient utilisés pour réduire les déficits liés à l'infrastructure.

ADOPTÉE

b. Politique de reconnaissance des employés

Suivant des questions, Michel Cousineau mentionne que la version de la politique présentée a été mise à jour afin d'exclure toute référence aux membres du conseil. Une politique distincte sera créée spécifiquement pour les membres du conseil.

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Stephane Fournier

QUE le Comité plénier recommande au Conseil d'adopter la Politique de reconnaissance des employés présentée dans le rapport no CORP-2024-003, en retirant toute référence aux membres du conseil de celle-ci.

ADOPTÉE

c. Système de bâches pour le Site d'enfouissement

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Carl Grimard

ATTENDU QUE le cout de l'achat du système de bâches a augmenté de 7 000\$ dû au taux de change du dollar canadien et le cout du transport; et

ATTENDU QUE le système de bâches exige une modification au compacteur de déchet afin de manipuler les bâches d'une valeur de 17 000\$;

QUE le Comité plénier recommande au conseil d'approuver l'augmentation du budget de 24 000\$ pour l'achat du système de bâches et la modification du compacteur, et que cette somme additionnelle provienne du fonds de réserve du site d'enfouissement.

ADOPTÉE

d. Plan stratégique Clarence-Rockland

Suite à des questions, Pierre Voisine confirme que la section sur la mesure des résultats sera ajoutée au résumé d'une page. Il ajoute qu'un système de mesure de ces résultats sera développé et que les résultats seront ensuite mis à la disposition du Conseil.

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Kyle Cyr

QUE le Comité plénier recommande que le conseil approuve le Plan Stratégique, tel que présenté au rapport No. ADM2024-003, lors de la prochaine réunion régulière.

ADOPTÉE

11. Rapport du comité plénier

Le maire Mario Zanth explique que les items discutés en comité plénier seront considérés lors de la prochaine réunion régulière du conseil.

12. Items des membres du Conseil

12.1 Résolution présentée par conseiller Trevor Stewart et appuyée du maire Mario Zanth demandant à la province de l'Ontario d'entreprendre un examen complet de la prospérité sociale et économique

RÉSOLUTION 2024-26

Proposée par Trevor Stewart

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE les arrangements fiscaux provinciaux-municipaux actuels nuisent à la prospérité économique et à la qualité de vie de l'Ontario ; et
ATTENDU QUE près d'un tiers des dépenses municipales en Ontario sont consacrées à des services dans des domaines de responsabilité provinciale, et que les dépenses dépassent les contributions provinciales de près de 4 milliards de dollars par année ; et

ATTENDU QUE les recettes municipales, telles que les impôts fonciers, n'augmentent pas avec l'économie ou l'inflation ; et

ATTENDU QUE la croissance sans précédent de la population et du logement nécessitera des investissements importants dans les infrastructures municipales; et

ATTENDU QUE l'on demande aux municipalités de relever des défis sanitaires et sociaux complexes, comme l'itinérance, l'aide aux demandeurs d'asile et la prise en charge des crises de santé mentale et de toxicomanie ; et

ATTENDU QUE l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et les décisions politiques provinciales limitent considérablement la capacité fiscale des municipalités ; et

ATTENDU QUE les contribuables, y compris les personnes à revenu fixe et les petites entreprises, ne peuvent se permettre de subventionner des programmes de redistribution des revenus pour les personnes qui en ont le plus besoin ; et
ATTENDU QUE la province peut et doit investir davantage dans la prospérité des collectivités ;et

ATTENDU QUE les municipalités et le gouvernement provincial ont de solides antécédents de collaboration;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil de la Cité de Clarence-Rockland demande à la province de l'Ontario de s'engager à entreprendre, avec l'Association des municipalités de l'Ontario, un examen complet de la prospérité sociale et économique afin de promouvoir la stabilité et la durabilité des finances municipales dans l'ensemble de l'Ontario.

ADOPTÉE

12.2 Résolution visant à reporter la date de la prochaine réunion régulière

RÉSOLUTION 2024-27

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil prévue le 10 avril 2024 soit reportée au 17 avril 2024.

ADOPTÉE

13. Items par consentement

RÉSOLUTION 2024-28

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Kyle Cyr

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 20 mars 2024, soient adoptés :

13.1 Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 14 février 2024

13.2 Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Comité consultatif en accessibilité du 25 septembre et 23 octobre 2023

b. Conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Clarence-Rockland du 16 janvier 2024

13.3 Réception des bulletins de correspondance hebdomadaire de février, soit 2024-54 à 2024-57

13.4 Résolution pour approuver les dépenses du Conseil de 2023

13.5 Résolution pour accepter l'état des fonds de réserve des redevances d'aménagement de l'année 2023

13.6 Résolution pour approuver les salaires payés du 21 janvier au 2 mars 2024

13.7 Résolution pour approuver les comptes payés du 5 février au 10 mars 2024

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement sous la résolution no. 2024-28

13.1 ***QU'IL SOIT RÉSOLU QUE*** le procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 14 février, 2024 soit adopté.

- 13.2a. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** les procès-verbaux du Comité Consultatif en accessibilité du 25 septembre et 23 octobre 2023, soient reçus.
- 13.2b. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration de la bibliothèque publique du 16 janvier 2024, soit reçu.
- 13.3 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** les bulletins de correspondance no. 2024-54, 2024-55, 2024-56, 2024-57, soient reçus et déposés en filière.
- 13.4 QU'IL SOIT RÉSOLU** que le Conseil municipal de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland adopte l'état détaillé de la rémunération et des indemnités versées en 2023 conformément à l'article 284 de la Loi de 2001 sur les municipalités, tel que présenté au rapport no. FIN2024-08.
- 13.5 QU'IL SOIT RÉSOLU** que le conseil municipal de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland accepte l'état des fonds de réserve des redevances d'aménagement pour l'année 2023 tel que présenté dans le rapport FIN2024-09.
- 13.6 QU'IL SOIT RÉSOLU** que les salaires payés pour la période du 21 janvier 2024, au 2 mars 2024, au montant brut de 1 552 765,46 \$, et montant net de 1 050 647,04 \$, soient adoptés tel que recommandé.
- 13.7 QU'IL SOIT RÉSOLU** que les comptes payés pour la période du 5 février 2024, au 10 mars 2024, au montant de 5 592 290,85 \$ soient adoptés tel que recommandé.

14. Rapports des Comités/Services

14.1 Pont Cobbs Lake Creek

RÉSOLUTION 2024-29

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Carl Grimard

ATTENDU QUE suite à la présentation du rapport TP2022-005 concernant le pont Cobbs Lake Creek le 19 décembre 2022, l'administration a été mandatée de présenter des options additionnelles afin de considérer de vendre ou de transférer l'emprise du chemin et du pont; et

ATTENDU QUE le conseil a considéré les options supplémentaires présentées lors de la réunion à huis clos du 8 février 2023; et

ATTENDU QU'UN budget de 336 600\$ a déjà été adopté lors du processus budgétaire 2023;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate l'administration de procéder avec l'option de démolition du pont Cobbs Lake Creek tel que présenté dans le rapport TP2022-005B.

DÉFAITE

RÉSOLUTION 2024-30

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Trevor Stewart

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'administration soit mandatée de négocier une entente de partenariat pour la reconstruction du pont de Cobbs Lake Creek, le financement étant prélevé dans la réserve des routes.

ADOPTÉE

14.2 Étude d'évaluation environnementale - St-Jean-Poupart

RÉSOLUTION 2024-31

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil accuse réception de l'ébauche finale de l'Étude environnementale municipale (EEM) tel que présenté dans le rapport no. CP2024-04; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le conseil comprend qu'il a une période de trente (30) jours de la date de réception de ladite ébauche pour soumettre ses commentaires tel qu'expliqué dans le rapport no. CP2024-04.

ADOPTÉE

15. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2024-32

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements suivants soient adoptés :

15.1 2024-19 visant à tenir un registre des noms des voies publiques et des parcs et pour abroger le règlement 2019-110 ainsi qu'à renommer le parc Loda en parc Paul Lavoie

15.2 2024-20 visant à assumer la rue des Jonquilles, la rue des Tulipes, la place des Spirées, la rue des Orchidées, la rue des Violettes et la place des Rosiers (Développement de JML à Hammond)

15.3 2024-21 à 2024-28 visant à la désignation de terrains non assujettis à la réglementation de parties de lots, applicable aux Blocs 1 à 8 du plan 50M-378 (Subdivision Clement Cove)

15.4 2024-29 visant à autoriser la Cité de Clarence-Rockland à signer une entente avec l'Agence ontarienne des eaux

15.5 2024-30 visant la désignation de terrains non assujettis à la réglementation de parties de lots, applicable aux adresses civiques 1635 rue Wallace et 588-592 rue Pouliotte

15.6 2024-31 visant à autoriser la vente d'une propriété à l'Académie CIH

ADOPTÉE

16. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2024-33

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no 2024-32, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 20 mars 2024, soit adopté.

ADOPTÉE

17. Ajournement

Le maire Mario Zanth lève l'assemblée à 21h31.

Mario Zanth, Maire

Karine McCulloch, Greffière adjointe